

*Affaires courantes*

end, tenir sa promesse de donner une réponse convenable à une question qui lui a été posée à la Chambre au nom de ces autochtones.

Si tel est le sort réservé aux promesses faites par le gouvernement et ses prédécesseurs, qui, à la Chambre, défendra l'honneur de la Couronne et les accords conclus par le gouvernement avec les autochtones? Sommes-nous en train de dire que le gouvernement n'a aucun sens de l'honneur?

Nous avons maintenant la possibilité, 50 ans après le fait, de rencontrer les habitants de Stoney Point le 16 avril, jour du 50<sup>e</sup> anniversaire de la saisie des terres, de leur présenter des excuses et de leur rendre les terres ou au moins de leur dire quand elles leur seront rendues.

Le camp est ouvert depuis 1945. Il a servi à l'entraînement des soldats de Corée. Lorsqu'il n'a plus été utilisé pour la guerre, il a servi à l'entraînement de la milice et des cadets. Aujourd'hui, il sert très rarement. En fait, le camp est fermé pendant une bonne partie de l'année. Malgré cela, le gouvernement refuse toujours de rendre les terres aux habitants de Stoney Point.

Je ne sais pas ce qui ne tourne pas rond dans ce gouvernement, mais une promesse ne semble vouloir rien dire à ses yeux, et l'honneur de la Couronne ne semble pas peser lourd dans ses relations avec les autochtones. Tout ce que nous demandons, tout ce que demandent les habitants de Stoney Point depuis de longues années, c'est que le gouvernement honore ses promesses et leur rende les terres qu'il leur a enlevées en vertu de la Loi sur les mesures de guerre.

Ce n'est pas beaucoup demander. Tout ce que le ministre devait dire à la Chambre aujourd'hui c'est que le ministère de la Défense nationale est conscient qu'un tort a été causé aux résidents de Stoney Point et qu'il convient de rectifier la situation. Le fait que le gouvernement soit en train de réduire le nombre de bases qu'il exploite par l'entremise du ministère de la Défense nationale constitue une occasion de corriger cette vieille injustice faite aux résidents de Stoney Point. Monsieur le Président, ce n'est pas beaucoup demander.

Le 16 avril, les résidents de Stoney Point ont l'intention d'organiser une manifestation pacifique devant les portes

du Camp Ipperwash, qui est maintenant le camp de la BFC à Stoney Point. À cette occasion, ces personnes espèrent présenter aux représentants du gouvernement canadien à cet endroit, c'est-à-dire le personnel du ministère de la Défense nationale, un avis d'éviction semblable à celui qu'on leur a signifié si brusquement il y a cinquante ans. Ces personnes espèrent que, ce jour-là, le gouvernement sera prêt à corriger cette injustice, à faire amende honorable, et à annoncer que le terrain sera cédé à ses propriétaires autochtones légitimes.

C'est tout ce qu'elles demandent et c'est la raison pour laquelle je soulève cette question importante aujourd'hui, soit une dizaine de jours avant la manifestation qui doit se tenir aux portes du camp Ipperwash.

Je demande au Parlement d'appuyer le rapport dans lequel le Comité permanent des affaires autochtones recommandait au gouvernement de céder aux résidents de Stoney Point le terrain dont ils avaient été dépossédés en 1942, c'est-à-dire de redonner ce terrain aux propriétaires autochtones et à leurs descendants, qui attendent depuis si longtemps que justice soit faite.

Monsieur le Président, j'espère que le Parlement a entendu cet appel. J'ai dit que je serais bref. J'espère que le Parlement sera sensible à une doléance qui date de 50 ans et qu'il appuiera cette motion d'approbation et forcera le ministre de la Défense nationale à agir conformément aux principes de la justice et à annoncer aujourd'hui, ou du moins d'ici environ une semaine, que justice sera faite et que le terrain enlevé il y a 50 ans aux résidents de Stoney Point leur sera rendu, de façon à ainsi rétablir l'honneur de la Couronne.

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, je propose:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)